

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 59 (1979)
Heft: 4

Nachruf: Roger Spengler
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

Un très fort accroissement des **emprunts français en Suisse** a été constaté en 1979. Au cours des onze premiers mois de l'année, ces emprunts avaient en effet dépassé le total des deux années précédentes réunies. – Voici les chiffres : du 1^{er} janvier au 30 novembre 1979, les emprunteurs français de droit public (État, collectivités régionales et locales, entreprises et institutions de caractère public) ont prélevé sur le marché suisse des capitaux 1,362 milliard de francs suisses et 465 millions de dollars-US, soit approximativement 2,124 milliards de francs suisses. En 1978, la même catégorie de débiteurs avait emprunté 445 millions de francs suisses et 193 millions de dollars et en 1977, 935 millions de francs suisses et 111 millions de dollars. Ces chiffres ne sont pas comparables avec ceux que publie périodiquement la Banque nationale suisse qui, eux, n'informent que sur les emprunts présentés à la souscription publique, tandis que les nôtres totalisent aussi bien les emprunts publics que les emprunts bancaires directs. L'accroissement de ces opérations tient probablement pour l'essentiel à l'accalmie qui est revenue sur le marché des changes. Pour la raison inverse, 1978 avait été un « creux de vague », les hausses en cascade du franc suisse ayant fini par dissuader une clientèle de débiteurs traditionnels et attirer les capitaux en quête de placements. Les niveaux beaucoup plus raisonnables du change franco-suisse ont fait retrouver au franc suisse son

attrait de monnaie d'emprunt exceptionnellement bon marché.

La progression des prix à la consommation demeure l'une des plus faibles en Suisse. Le taux annuel ressortait à 4,5 % fin octobre calculé sur la base des six mois précédents dans le cas de la Suisse et à 13,3 % dans celui de la France. Le rythme de la hausse, dans ce dernier pays, était par conséquent presque trois fois supérieur à celui du premier. Conjointement, le cours du franc suisse a baissé. Pondérés, les deux facteurs – indices comparés des prix et taux de change – aboutissent à une **amélioration des termes de l'échange au profit de la Suisse**. Selon la statistique de la Banque nationale suisse, l'indice du « cours de change réel » avait atteint son point culminant en septembre 1978 avec 130,3, puis est revenu à 112,2 en août 1979 (1974=100). Cela veut dire qu'une détente relative est intervenue dans les prix suisses pratiqués sur le marché français. Après les années d'évolution inverse, ce renversement répond à un changement longtemps souhaité en vain. Bien que les hausses des produits importés ne soient plus résorbées, en Suisse, par les variations du taux de change, et bien que le pays couvre pratiquement la totalité de ses besoins pétroliers sur les marchés libres, le comportement des prix en Suisse demeure nettement moins préoccupant qu'en France.

A partir du 6 avril prochain, la Suisse formera un **îlot horaire**. En effet, le parlement vient de rejeter par 88 voix contre 86 le projet d'une nouvelle loi introduisant l'heure d'été. Ce projet renvoyé en commission ne se réalisera en tout cas pas en 1980. De nombreuses raisons économiques militent en faveur de l'introduction d'une heure d'été depuis qu'outre la France, l'Allemagne fédérale et l'Autriche se sont résolues à retarder leurs montres pendant la belle saison pour faire des économies d'énergie. Mais en mai 1978 le peuple suisse, par voie référendaire, avait rejeté une disposition constitutionnelle autorisant les autorités fédérales à procéder à des manipulations d'horaires. Dès lors, une réglementation contraire à ce vote ne pourra être décidée que par un autre vote populaire. En réalité, c'est l'accord entre les deux Allemagne intervenu en matière horaire – terrain où il était facile d'obtenir des résultats – qui oblige la Suisse à s'adapter. A Berlin, les négociateurs de Bonn ignoraient sans doute que les changements décidés à la hâte impliquaient un volume de trafic autrement plus important à la frontière germano-suisse qu'aux points de passage entre les deux États allemands. Une consultation plus étendue en cette matière aurait été bénéfique pour tout le monde. En attendant, les Suisses s'adapteront sans difficulté majeure. En effet, dans la plupart des entreprises (et des écoles) on pratique déjà les horaires d'été. Rien n'empêche de les calquer à l'avenir sur l'heure légale que pratiquent les voisins.



† ROGER SPENGLER

Le 30 octobre dernier nous parvenait la pénible nouvelle du décès subit de Maître Roger SPENGLER, Président de la Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Maître Roger SPENGLER avait exercé les fonctions d'huissier de justice à Marseille depuis 1952. Il avait été Président de la Chambre départementale des huissiers de justice des Bouches-du-Rhône, après avoir eu de nombreuses activités au sein de la Chambre.

Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Maître Roger SPENGLER n'avait jamais oublié ses origines suisses et s'était toujours montré particulièrement présent au sein des diverses sociétés suisses de Marseille et notamment de la Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Membre du Comité de la Section depuis 1970, il en avait été nommé vice-président en 1977, puis Président le 21 avril 1978.

Nous nous associons à la peine de tous ses amis français et suisses et à la douleur de sa famille à qui notre Compagnie présente ses condoléances émues.